



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIRE INTERPELLE LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les distributeurs du DIRE (Distributeurs Indépendants Réunis Européens) prennent la parole pour que la culture ne soit plus la grande oubliée de la campagne présidentielle.

Ils appellent les candidats à l'élection Présidentielle à préciser leurs projets et à prendre des engagements en matière de lutte contre le piratage et de diffusion des œuvres cinématographiques de la diversité.

* * *

Nous, Distributeurs Indépendants, Réunis, Européens, nous engageons quotidiennement pour que les films français, européens, de tous pays, puissent voir le jour, puis être proposés au plus grand nombre.

Nous représentons un maillon essentiel de la chaîne de financement, de fabrication et de diffusion des œuvres. Notre rôle est souvent méconnu, pourtant combien de cinéastes internationalement reconnus ont-ils été découverts grâce au coup de cœur de l'un des nôtres à l'autre bout du monde, combien de réalisateurs français ont-ils vu le financement de leur premier film déclenché grâce à l'engagement d'un distributeur à la lecture de son scénario ?

Les films que nous distribuons sont autant de regards d'artistes sur le monde et les hommes ; c'est ce cinéma-là que nous défendons, par passion, par conviction, et pour faire découvrir au public des œuvres que nous pensons capables de le toucher, de l'enrichir.

Aujourd'hui, le fragile équilibre économique sur lequel repose notre activité est remis en cause : les conditions d'exposition des films en salles, les ravages du piratage, la place décroissante du cinéma sur les chaînes de télévision, constituent autant de menaces sur la distribution indépendante, porteuse de diversité culturelle.

Sans une prise de conscience des responsables politiques, sans une action rapide et ambitieuse au lendemain de l'élection Présidentielle, le cinéma de la diversité et tous ceux qui l'écrivent, le réalisent, le produisent et le diffusent, courent le plus grand danger.

* * *

EXPOSITION DES FILMS EN SALLES : LA FIN DE L'ILLUSION ?

Les chiffres annuels d'une fréquentation en bonne santé sont trompeurs : un nombre croissant de films de la diversité rencontre d'importantes difficultés pour accéder aux écrans, et quand ces films parviennent à être programmés, ils le sont dans des conditions qui ne leur permettent pas de pouvoir rencontrer leur public : séances du week-end annulées au profit d'avant-première de films hollywoodiens ou de programmes hors-film, réduction des séances proposées dès la deuxième semaine, etc.

En dépit d'un accord interprofessionnel signé il y a un près d'un an, ces pratiques perdurent et progressent, tandis que ne cesse de diminuer la quote-part des recettes revenant aux

ayants droit. L'éventualité d'une rentabilité économique devient d'autant plus hypothétique que les frais de promotion des films en salles augmentent et se généralisent, alors même que, exploitants et distributeurs ayant un intérêt commun à cette promotion très prescriptive, il est fondamentalement anormal qu'elle soit une recette pour les uns et une dépense pour les autres.

Une régulation efficace doit être mise en place afin que les conditions d'accès au public redeviennent les mêmes pour tous les acteurs du secteur, pour que l'inévitable concurrence entre les œuvres ne soit pas, dès le départ, faussée par un rapport de force disproportionné et asymétrique entre les groupes intégrés et les indépendants de tous métiers, y compris les exploitants de cinéma.

Quels sont les engagements des candidats à l'élection Présidentielle pour que l'exposition des films en salles redevienne respectueuse des films de la diversité, qui ne doivent plus être considérés comme une variable d'ajustement de la programmation ?

* * *

PIRATAGE : LA FIN DE LA COMPLAISANCE ?

Trop longtemps les responsables politiques ont cultivé une ambiguïté vis-à-vis du piratage. Un temps précieux a ainsi été perdu, sur le plan éthique et éducatif tout d'abord, car le piratage ne peut en aucune manière être considéré comme une forme de démocratisation de l'accès à la culture. La culture a un coût, de création, de fabrication, de diffusion, et la mise à disposition des œuvres ne peut se faire sans que les créateurs et toute la chaîne des ayants droit ne soient rémunérés.

Toute remise en cause de ce principe menace la création elle-même, ses sources de financements diminuant à mesure que le piratage se développe.

Une étude chiffrait récemment à 1,36 milliard d'euros pour la seule année 2016 la destruction de valeur due au piratage, à la fois pour l'Etat, privé de recettes fiscales, les créateurs et les ayants droits, spoliés par ces exploitations illégales, et les entreprises audiovisuelles, contraintes de réduire leur capacité d'investissement.

Les distributeurs indépendants qui tentent d'équilibrer leur économie sur les recettes postérieures à la salle sont les premiers touchés par l'impact du piratage, en particulier sur les marchés vidéo : le marché illégal du DVD représente aujourd'hui 85% du marché légal, et le marché illégal de la vidéo à la demande (à l'acte et par abonnement) représente environ 71% du marché légal.

La profession n'est pas exempte de toute responsabilité : les offres légales de vidéo à la demande demeurent difficilement lisibles en raison du gel des droits pratiqués par la quasi-totalité des chaînes de télévision à partir du dixième mois après la sortie d'une œuvre en salles. À ce titre, et avant toute autre éventuelle modernisation de la chronologie des médias, il est indispensable que l'ensemble des diffuseurs, eux-mêmes impactés par le piratage et qui prétendent lutter contre, acceptent le dégel des droits sans contrepartie. Il en va de l'intérêt général de la filière.

La lutte contre le piratage doit devenir une priorité du projet des candidats à l'élection présidentielle en matière culturelle, et être déclinée sous toutes ses formes : prévention dans le cadre scolaire, déréférencement de l'offre illégale, sanctions réellement dissuasives par la mise en place d'un système de contraventions (chaque infraction constatée entraîne une sanction financière significative, aggravée en cas de récidive), poursuite pénale des administrateurs de sites pirates, etc.

Quels sont les engagements des candidats à l'élection Présidentielle en matière de lutte contre le piratage, première cause de perte de valeur pour l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion des œuvres cinématographiques ?

* * *

AUDIVIOVISUEL : LA FIN DE L'INVISIBILITÉ ?

À l'image de celle de la culture, la place des films de la diversité à la télévision est en régression constante : à de très rares exceptions près, les œuvres cinématographiques proposées sur les chaînes nationales, quand elles n'ont pas déjà été multidiffusées au cours des 30 dernières années, sont loin de représenter la variété des films distribués en salles.

Si les opérateurs privés obéissent à une logique de recherche d'audience destinée à valoriser la vente de leurs écrans publicitaires, on peut attendre du service public, partenaire d'un cinéma ambitieux et pluriel via ses filiales de coproductions, qu'il s'empare avec plus d'envie et d'audace de son rôle de passeur qui en fait le relais naturel de la distribution indépendante.

Il lui revient d'ouvrir le regard des téléspectateurs sur le monde, de former les plus jeunes d'entre eux, de participer à la construction de la cinéphilie de demain comme il a contribué à forger celle d'hier, et, pour cela, de faire découvrir de nouveaux auteurs, de nouvelles cinématographies en tirant partie de l'identité éditoriale de chacune de ses chaînes.

Au-delà des enjeux de gouvernance, de maîtrise des coûts et de révolution technologique qui semblent avoir été dans un passé récent les uniques préoccupations de l'Etat en matière d'audiovisuel public, il est déterminant que les responsables politiques précisent leurs intentions en termes de financement et de stratégie, afin que la culture redevienne un pilier de l'offre du service public.

Quels sont les engagements des candidats à l'élection Présidentielle pour que la culture retrouve une place majeure sur les écrans du service public, et que le cinéma de la diversité y redevienne visible ?

Paris, le 10 avril 2017.

Contact : Hugues Quattrone, Délégué général du DIRE
hugues.quattrone@distributeurs-independants.org
www.distributeurs-independants.org

[Désinscrivez-vous ici](#)